

Arrêté conjoint N°2021-⁰⁰⁰⁰³² /MENPTD/MINEFID
portant tarification, modalités de perception et de
répartition des recettes relatives au passeport TIC
(P@ssetic) du Ministère de l'Economie Numérique,
des Postes et de la Transformation Digitale.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DES POSTES ET DE LA
TRANSFORMATION DIGITALE
ET
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2021-0001/PRES du 5 janvier 2021, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021, portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1^{er} février 2021, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relatives aux lois de finances ;
- Vu le décret n°2021-0498/PRES/PM/MENPTD du 07 juin 2021, portant organisation du Ministère de l'économie numérique, des postes et de la transformation digitale ;
- Vu le décret n°2020-0354/PRES/PM/MINEFID du 15 mai 2020, portant organisation du Ministère de l'économie, des finances et du développement ;
- Vu le décret n°2016-598/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°2016-599/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant régime juridique applicable aux comptables publics ;
- Vu le décret n°2017-0106/PRES/PM/MINEFID du 13 mars 2017 portant régime juridique des ordonnateurs de l'Etat et des autres organismes publics ;
- Vu le décret n°2017-0182/PRES/PM/MINEFID du 10 avril 2017 portant modalités de contrôle des opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics ;
- Vu le décret n°2006-186/PRES/PM/MFB du 02 mai 2006, portant création de perceptions spécialisée auprès des départements ministériels et institutions ;
- Vu le décret n° 2008-328/PRES/PM/MEF du 09 juin 2008 portant organisation et fonctionnement des régies de recettes et des régies d'avance de l'Etat et des autres organismes publics ;
-
- Vu le décret n°2017-1234/PRES/PM/MINEFID/MDENP du 21 décembre 2017, portant autorisation de perception de recettes relatives aux prestations du Ministère du développement de l'économie numérique et des postes ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : En application des dispositions de l'article 4 du décret n°2017-1234/PRES/PM/MINEFID/MDENP du 21 décembre 2017, portant autorisation de perception de recettes relatives aux prestations du Ministère du développement de l'économie numérique et des postes, le présent arrêté conjoint fixe la tarification et les modalités de perception relatives au Passeport TIC.

ARTICLE 2 : Le Ministère de l'Economie Numérique, des Postes et de la Transformation Digitale délivre un certificat dénommé Passeport TIC attestant de la maîtrise de l'utilisation des outils TIC à toute personne ayant passé avec succès un examen d'évaluation de ses compétences.

ARTICLE 3 : Les tarifs relatifs à la délivrance du passeport TIC sont fixés conformément au tableau ci-dessous :

LIBELLE	MONTANT (FCFA) PAR CATEGORIE
P@SSETIC Microsoft	Bronze : 5 000 Silver : 10 000 Gold : 15 000
P@SSETIC Libre	Bronze : 5 000 Silver : 10 000 Gold : 15 000
P@SSETIC PROFESSIONNEL	P@ssetic PAO : 30 000 P@ssetic DAO : 50 000 Community manager : 30 000
ACCREDITATION DES CENTRES D'EXAMEN	Catégorie Unique: 100 000

ARTICLE 4 : Les recettes recouvrées et visées à l'article précédent sont reversées en totalité au budget de l'Etat.

ARTICLE 5 : Tout paiement au titre de ces prestations donne lieu à la délivrance d'une quittance extraite d'un journal à souches préalablement côté et paraphé par le Receveur Général ou tout mandataire habilité.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie Numérique, des Postes et de la Transformation Digitale et le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le

01 SEPT 2021

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Développement



Lassané KABORE

Officier de l'ordre de l'étalon

Le Ministre de l'Economie Numérique,
des Postes et de la Transformation
Digitale



Hadja Fatimata OUATTARA/SANON

Officier de l'ordre national

Ampliations :

- SG /MINEFID
- SG /MENPTD
- DAF/MENPTD
- DGB
- DGTCP
- DGCMEF
- IGF
- RG
- PS/MENPTD
- DGTCP/SAD